



Passation de commandement au Centre d'Intervention

M. Pierre Bour, après 35 années de service, a transmis le commandement du Centre d'Intervention d'Altwiller à son fils, le caporal-chef Olivier Bour.

Le Colonel Bernard Franoz, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours a remis à Pierre Bour la Médaille de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.



1^{er} décembre 1977
4 décembre 1978
24 septembre 1983
8 juillet 1987

Pierre Bour entre au corps d'Altwiller
Caporal
Caporal chef
Promu sous-lieutenant stagiaire
et chef de corps,
proposé par le maire François Hardy.

Juillet 1988
30 octobre 1999
21 janvier 2013

Sous-lieutenant
Lieutenant
Pierre Bour quitte le CI d'Altwiller avec le grade de capitaine honoraire



Un décret de 1925 atteste de la création du corps des sapeurs-pompiers d'Altwiller. Puis on retrouve une trace à partir du 26 avril 1933. Après la guerre et suite à un arrêté préfectoral et une délibération du conseil municipal du 30 mars 1947 le corps des sapeurs-pompiers fut recréé. A ce jour, 4 chefs de corps connus se sont succédé à la tête du CI d'Altwiller, à savoir :

MM. Adolphe Déru,
René Hauser,
Christian Louis,
Pierre Bour.

*Le Maire et les Conseillers Municipaux
vous souhaitent un
Joyeux Noël
et une très bonne année 2014*

Jean-Jacques BALLEVRE

Sommaire

Corps Local	p 1
Conseil Municipal	p 2
Travaux dans la commune...	p 7
La vie au village	p 10
La vie associative	p 15
Autrefois	p 19
Informations pratiques	p 20



➤ **Composition du Conseil Communautaire du Pays Naborien – Mandature 2014-2020**

Conformément aux dispositions instituées par la réforme du § VII de l'article L52.11-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifié par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012, les Conseils Municipaux des Communes adhérentes à un EPCI doivent délibérer sur la future répartition de la future assemblée communautaire, avant la date du 30 juin 2013, reportée au 31 août 2013.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire du Pays Naborien a invité en séance du 14 mai 2013, point n° 4, les Conseils Municipaux des Communes du Pays Naborien à entériner :

- Le maintien de la composition et la répartition actuelle des délégués des Communes qui forment le Conseil Communautaire du Pays Naborien, déterminé comme suit :

COMMUNES	Population locale municipale 2013	Délégués titulaires	% population municipale	% conseil
ALTVILLER	565	2	1,38	4,55
CARLING	3655	4	8,95	9,09
DIESEN	1092	2	2,67	4,55
FOLSCHVILLER	4217	5	10,32	11,36
LACHAMBRE	793	2	1,94	4,55
L'HOPITAL	5434	6	13,3	13,63
MACHEREN	2920	3	7,15	6,82
PORCELETTE	2570	3	6,29	6,82
SAINT-AVOLD	16273	13	39,84	29,54
VALMONT	3333	4	8,16	9,09
TOTAL	40852	44	100	100

- La désignation d'au moins un(e) Vice-président(e) émanant de chaque commune formant le Conseil Communautaire du Pays Naborien.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Municipal de la Commune d'Altviller est invité à homologuer les choix susvisés et à notifier ladite délibération à Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions ci-dessus énoncées.

➤ **Renouvellement de la Convention ATESAT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

➤ **Gestion du Foyer**

Le montant de la participation aux frais d'électricité et d'eau s'élève à 1315 € pour 2011, un titre de recettes sera envoyé à l'association ASCA.

➤ **Re-numérotation d'habitations**

Des modifications ont été apportées sur plusieurs parcelles et les destinations proposées par le Centre des Impôts de Forbach sont erronées. La Commission Communale des impôts directs propose de revoir ces données et d'attribuer une nouvelle numérotation.

Section n° 1 parcelle n° 80 : Proposition de numérotation : 117 rue Principale

Section n° 1 parcelle 313 : Proposition de numérotation : 40 rue Koenigsberg

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

➤ **Divers**

- Subvention du Sénateur Jean-Louis MASSON pour un montant de 1 800 €, concernant les travaux Allée du Cimetière.
- Subvention des Sénateurs Gisèle PRINTZ et Jean-Marc TODESCHINI pour un montant de 2 500 €, concernant l'achat de matériel roulant.
- Subvention DETR pour un montant de 13 564 €, concernant les travaux d'éclairage public.
- Subvention amendes de police pour un montant de 24 000 € concernant le parking aux abords du foyer est sollicitée.
- Le dossier subvention parlementaire concernant la réhabilitation du foyer a été réactualisé. Le montant accordé devrait être de 5 000 €. Nous espérons avoir la réponse définitive avant le 8 juillet, date du début des travaux.

➤ **Attribution du lot Sonorisation – Vidéo du marché Réhabilitation du Foyer**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
d'attribuer la tranche optionnelle du lot n° 7 : SONORISATION – VIDEO à l'entreprise GLEIM ELECTRICITE pour un montant de 1 749.90 € H.T. soit 2 092.88 € T.T.C.

➤ **Avenant au marché Réhabilitation du Foyer lot n°7 « Electricité »**

A la demande du maître d'ouvrage, des travaux supplémentaires ont été demandés :

Pose et fourniture de 2 panneaux rayonnants 1000 W : 508.22 € H.T.

Ajout d'un extracteur d'air 100 m cubes en cuisine : 391.73 € H.T.

Remplacement de l'armoire électrique : 2 532.00 € H.T.

Ajout de 3 panneaux rayonnants 2000 W : 1 226.22 € H.T.

Plafonnier encastré 4 X 14 W grande salle : 156.00 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de valider l'avenant n° 1 du lot n° 7 du marché « Réhabilitation du Foyer »

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 7 du marché « Réhabilitation du Foyer » d'un montant de 4 814,17 € H.T. soit 5 757,74 € T.T.C.

➤ **Avenant au marché Réhabilitation du Foyer lot n° 4 « Carrelage »**

A la demande du maître d'ouvrage, des travaux supplémentaires ont été demandés :

Fourniture et pose de faïence murale cuisine : 463,75 € H.T.

Dépose de faïence existante cuisine + sanitaires : 270,00 € H.T.

Dépose + fourniture et pose de carrelage

Palier marches et contre marches : 944,30 € H.T.

Traitement des limons de l'escalier : 250.00 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de valider l'avenant n° 1 du lot n° 4 du marché « Réhabilitation du Foyer »

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 4 du marché « Réhabilitation du Foyer » d'un montant de 1 928,05 € H.T. soit 2 305,95 € T.T.C.

➤ **Attribution du marché Création d'un parking impasse de l'école**

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offres pour la création d'un parking impasse de l'école. Sur les 4 entreprises consultées, 3 entreprises ont présenté une offre et 1 entreprise s'est excusée.

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 juin 2013, a procédé à l'ouverture des plis. Le rapport d'analyse des offres conclut que la société BATI TP de SAINT-AVOLD présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 81 057,10 € H.T. soit 96 944,29 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'attribuer le marché « Création d'un parking impasse de l'école » à l'entreprise BATI TP pour un montant de 81 057,10 € H.T. soit 96 944,29 € T.T.C.

➤ **Attribution du marché Travaux de gestion et de valorisation au sein de l'Espace Naturel Sensible « Marais d'Altviller »**

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offres pour les travaux de gestion et de valorisation au sein de l'Espace Naturel Sensible « Marais d'Altviller ». Sur les 5 entreprises consultées, 3 entreprises ont présenté une offre et 1 entreprise s'est excusée.

La commission d'appel d'offres, réunie le 3 juillet 2013, a procédé à l'ouverture des plis. Le rapport d'analyse des offres conclut que l'entreprise SAS BERTRAND de SOLGNE présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 7 680,00 € H.T soit 9 185,28 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'attribuer le marché pour les travaux de gestion et de valorisation au sein de l'Espace Naturel Sensible « Marais d'Altviller » pour un montant de 7 680,00 € H.T. soit 9 185,28 € T.T.C.

de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Moselle.

➤ **Divers**

Les travaux concernant le renforcement du Haut Débit débuteront le 4 juillet prochain.

Démarrage des jobs d'été :

3 filles travailleront du 8 au 19 juillet 2013.

1 garçon travaillera du 29 juillet au 9 août 2013.

Les travaux de réhabilitation du foyer démarreront le lundi 8 juillet 2013.

Les travaux d'enrobés Rue des champs débuteront semaine 27.

Les travaux de la 2ème partie de l'allée du Cimetière débuteront courant juillet.

Séance du 5 août 2013

➤ Avenant au marché réhabilitation du foyer lot n° 3 « Menuiserie intérieure – parquet »

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires ont été demandés :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de valider l'avenant n° 1 du lot n°4 du marché « Réhabilitation du Foyer ».

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 3 du marché « Réhabilitation du Foyer » d'un montant de 3 737,16 € H.T. soit 4 469,64 € T.T.C.

➤ Rapport d'activité du SIA3V

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

➤ Rapport d'activité du Syndicat des eaux de Barst

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

➤ Avis d'intégration du document d'Aménagement Commercial

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document d'aménagement commercial du Val de Rosselle élaboré par la SCOT.

Ce document est un instrument de planification territoriale commerciale. Il est considéré comme le volet commercial du SCOT et en devient à travers la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, un élément obligatoire.

Il est demandé aux communes membres du SCOT d'émettre un avis sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet l'avis suivant : aucune observation particulière n'est à formuler sur ce document, à l'exception de la zone espace du Lac à SAINT-AVOLD, où le Conseil souhaite s'abstenir.

➤ Divers

Bois et jardins ont livré la balayeuse thermique et le souffleur. Le gyrobroyeur sera livré fin août.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière des communes de moins de 5000 habitants s'élève cette année à 9 607,72 €.

Séance du 12 septembre 2013

➤ Attribution du marché « Equipement mobilier pour le foyer »

Le Conseil Municipal a lancé un appel d'offres pour l'équipement mobilier du foyer. Les 3 entreprises consultées ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 août 2013.

Le rapport d'analyse des offres conclut que la Menuiserie RUCHO-SIPPEL d'ALTVILLER présente l'offre la mieux disante pour un montant de 17 307.20 € H.T. soit 20 699.41 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'attribuer le marché « Equipement Mobilier » pour le Foyer à la Menuiserie RUCHO - SIPPEL pour un montant de 17 307.20 € H.T. soit 20 699.41 € T.T.C.

➤ Avenant n° 2 lot n° 7 « Electricité » du marché Réhabilitation du Foyer

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires ont été demandés :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de valider l'avenant n° 2 du lot n°7 « Electricité » du marché Réhabilitation du Foyer.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 « Electricité » du marché Réhabilitation du Foyer d'un montant de 2 855,97 € H.T. soit 3 415,74 € T.T.C.

➤ Avenant n° 1 lot n° 2 « Plâtrerie – Isolation – Faux plafond » du marché Réhabilitation du Foyer

A la demande du maître d'ouvrage des modifications ont été apportées au marché :

Travaux en moins : - 3 119,84 €

Travaux en plus : + 5 125,33 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de valider l'avenant n° 2 du lot n°7 « Plâtrerie – Isolation – Faux Plafond » du marché Réhabilitation du Foyer.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 du lot n° 2 « Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds » du marché Réhabilitation du Foyer d'un montant de 2 005,49 € H.T. soit 2 398.57 € T.T.C.

➤ **Annulation délibérations « Inscription livre foncier »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date des 12 avril, 03 juillet et 05 août 2013, 4 délibérations ont été prises autorisant la radiation de la servitude « Défense de construire et droit d'usage au profit de la Commune ».

Après renseignements, nous avons appris que ces servitudes inscrites au livre foncier de 1910 et 1911 concernaient les usoirs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler les délibérations prises les 12 avril, 03 juillet et 05 août autorisant la radiation de la servitude « Défense de construire et droit d'usage au profit de la Commune ».

➤ **Plan de circulation**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité le plan de circulation du centre du village doit être étudié.

Quelques propositions sont faites au Conseil Municipal.

➤ **Divers**

Les 8 et 9 octobre 2013 auront lieu au foyer les réunions pour la mise en place du multiflux.

La remise des prix pour les maisons fleuries aura lieu le 24 octobre 2013.

Les délégués pour la révision de la liste électorale sont Madame Gisèle Lambinet et Monsieur Claude Déru.

Dans le cadre du contrat d'avenir, Monsieur William Kwiatkowski va suivre les formations suivantes :

- « Ouvrier qualifié en travaux paysagers » au CFPPA de Courcelles-Chaussy. Cette formation est financée par le Conseil Régional.

- « Le fleurissement des petites communes » à HEMILLY. Cette formation est organisée et financée par le centre national de la fonction publique territoriale.

Séance du 31 octobre 2013

➤ **Travaux au monument aux Morts**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon la loi du 20 février 2012, un hommage doit désormais être rendu à tous les « Morts pour la France » le 11 novembre.

L'inscription du nom du défunt sur le monument aux Morts est obligatoire.

Afin d'être en règle avec cette réglementation, nous avons contacté la société GRANIMOND pour qu'il nous fasse des propositions.

Deux solutions s'offrent à nous :

Un socle nominatif en noir Afrique poli posé au pied du monument aux morts pour un montant de 3 950,00 €.

Deux stèles nominatives en granit gris du Tarn poli + noir poli posées de part et d'autre du monument aux morts pour un montant de 3 312,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la seconde proposition à savoir la pose de deux stèles nominatives posées de part et d'autre du monument aux morts pour un montant de 3 312,00 €.

➤ **Actualisation du Plan Local de l'Habitat (PLH) sur le territoire du Pays Naborien**

Dans le cadre de l'actualisation du Programme Local de l'Habitat, qui figure au nombre des compétences optionnelles de la Communauté de Communes du Pays Naborien, votre Conseil Communautaire a homologué par délibération du 02 mai 2012 point n°1 le diagnostic et les orientations du PLH, et par délibération du 24 septembre 2012 point n° 8 les actions du PLH.

La phase 3 du PLH prévoyait les actions suivantes, à savoir :

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU SECTEUR DU SCOT DU VAL DE ROSSELLE

AXE 2 : MAITRISER LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPN

AXE 3 : AGIR SUR LA REQUALIFICATION DU PARC ANCIEN ET LA REMOBILISATION DU PARC VACANT

AXES ACTIONS

AXE 4 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DU PARC SOCIAL

AXE 5 : ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

AXE 6 : PERMETTRE AUX POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES D'AVOIR UN TOIT

AXE 7 : LA GOUVERNANCE ET LA MISE EN OEUVRE DU PLH

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'actualisation du plan local de l'habitat sur le territoire de la CCPN.

➤ **Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'état de prévision des coupes 2014.

Les parcelles concernées sont les parcelles 3a et 11 :

bois d'œuvre : parcelle 3a environ 2 m3 - parcelle 11 environ 37 m3

menus produits : parcelle 3a environ 52 stères - parcelle 11 environ 139 stères

Total prévision des recettes : 3 551,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme des travaux d'exploitation " Etat de prévision des coupes 2014 " et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

Information : Une campagne de martelage est également prévue dans la parcelle 4B

➤ **Création d'une zone de préemption sur la zone humide**

Sollicitation du Conseil Général de la Moselle pour la création d'une zone de préemption sur l'espace naturel sensible « Marais d'Altviller » et la délégation du droit de préemption à la Commune.

Le Conseil Général de la Moselle mène une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), valorisant l'accompagnement des collectivités locales dans des projets de préservation et de gestion.

Dans ce cadre, un ENS peut bénéficier du droit de préemption à des fins d'acquisition des terrains par les collectivités volontaires sur la base d'un projet de préservation affirmé et d'intérêt patrimonial avéré.

La Commune s'est engagée par délibération en date du 5 juillet 2011 dans un programme d'acquisition des terrains situés à l'intérieur du périmètre ENS, et ce notamment avec l'appui du Conseil Général de la Moselle.

A ce jour, 85 % de la surface sont achetées. Afin de faciliter le processus d'acquisition des terrains restants, la Commune d'ALTVILLER sollicite le Conseil Général de la Moselle pour la création d'une zone de préemption sur les parcelles non acquises et la délégation de son droit de préemption.

Le traitement de cette demande par le Conseil Général fera l'objet d'une consultation préalable et d'une délibération des élus.

La Commune d'ALTVILLER s'engage à préserver les richesses naturelles et paysagères des terrains préemptés et à appliquer les préconisations des plans de gestion et d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité le Conseil Général de la Moselle pour la création d'une zone de préemption sur les parcelles délimitées concernées par l'Espace Naturel Sensible « Marais d'Altviller » et la délégation du droit de préemption, et autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à l'instauration de ce droit et en particulier à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre et à son application sur le site ENS.

➤ **Baux ruraux zone espace naturel sensible**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les terrains de la zone humide cadastrés sections 6, 7 et 8 (à l'exception des parcelles section 6 n°46, section 7 n°206 et 207 et section 8 n°27, 31/07, 30/07 et 3, qui seront préemptées lors d'une future vente sont actuellement exploités par des agriculteurs.

La Commune, nouveau propriétaire de ces terrains, doit signer un bail à ferme d'une durée de neuf années avec ces derniers. Le montant annuel du fermage s'élèverait à 35 € / ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de louer les terrains appartenant à la commune aux agriculteurs concernés.

Décide de fixer le fermage annuel à 35 € /ha.

Décide que les locations donneront lieu à des baux à ferme, pour une durée de neuf années.

Autorise Monsieur le Maire à signer les baux.

➤ **Participation financière de l'ASCA**

Monsieur le Maire :

rappelle que des tables et des chariots ont été commandés pour le foyer, pour un montant de 4 194,05 € H.T.

propose de faire participer l'ASCA à hauteur de 30 % et d'envoyer un titre de recettes d'un montant de 1 260 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

➤ **Divers**

• Les frais du cabinet ARCHICITY concernant la maîtrise d'œuvre pour l'équipement mobilier s'élèvent à 1 211,00 € H.T soit 1 448,36 € T.T.C

• L'étude acoustique finale après les travaux du foyer s'élève à 2 499,00 € H.T soit 2 988,00 € T.T.C.

• Une subvention exceptionnelle de 5 000 € concernant la rénovation de la salle polyvalente a été accordée par Mme la Députée Paola ZANETTI.

Des élections municipales et européennes auront lieu en 2014

Les nouveaux habitants et les personnes qui désirent se faire inscrire sur les listes électorales peuvent le faire dès à présent et ont jusqu'au **31 décembre 2013** pour accomplir cette formalité.

Les demandes de modification sur les listes électorales (état civil, adresse...)
sont également à effectuer en mairie jusqu'au 31 décembre 2013.

Il est obligatoire de se présenter muni d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité ou d'un passeport.

Travaux dans la commune

Aménagement de la zone humide « Marais d'Altviller »

La Commune s'est engagée à respecter les plans de gestion et d'aménagement sur le site et a décidé d'entreprendre les opérations suivantes :

- plantation d'une haie champêtre
 - pose de bancs et poubelles
 - pose de deux panneaux d'accueil et de deux pupitres.
- Le montant de l'opération s'élève à 7 680 € HT, soit 9 185,28 € TTC.

Le Conseil Général de la Moselle dans le cadre du programme « protection et gestion des ENS (Espace Naturel Sensible) intervient pour la somme de 4 700 €.



Réhabilitation du foyer

Les travaux ont démarré le 8 juillet et ont été réceptionnés le 15 septembre.

Le montant définitif du marché s'élève à 206 836 € TTC.

Les subventions accordées :

Conseil Général de la Moselle au titre du Pacte II Aménagement : 101 392 €

Subvention parlementaire de Madame La Députée Paola Zanetti : 5 000 €



La salle avant rénovation

et après les travaux !

Une salle lumineuse, bien équipée. Un vidéo-projecteur, un écran ont été installés.

Un limiteur de bruit permet de réduire la gêne occasionnée lors des soirées.



Cimetière

Dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, la pose de pavés sur la deuxième allée du cimetière est terminée. Le montant du marché s'élève à 14 480 € soit 17 318,08 € TTC.

Une subvention, du sénateur Jean-Louis Masson, a été accordée pour un montant de 1 800 €.



Parking école - foyer

Afin de sécuriser l'accès à l'école, 19 places de parking ont pu être aménagées. Le montant du marché définitif s'élève à 81 057,10 HT soit 96 944,29 TTC.

Une subvention au titre des amendes de police a été demandée pour un montant de 24 000 €.



Voirie

Un nouveau revêtement posé rue des champs et accès au cimetière



Le but des déchetteries intercommunautaires : jouer un rôle de premier plan dans la préservation de notre environnement et desservir dans des conditions optimales les habitants des communes de la Communauté de Communes du Pays Naborien, tout en respectant une réglementation et les critères régionaux d'aménagement des sites.

Afin de respecter au maximum ces objectifs, les sites sont amenés à modifier régulièrement leur système de stockage des déchets et à mettre en place de nouvelles filières de collecte.

LES « DASRI » - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

La collecte des seringues usagées a été mise en place sur les sites depuis 2007.

Aujourd'hui, la collecte et le traitement de ces déchets sont repris par l'éco-organisme « DASTRI », via le SYDEME, dans le cadre d'une mise en place au niveau national.

Les enlèvements sur les sites se font par la Société COVED, dont le siège social est à Paris.

Cette mise en place engendre quelques modifications au niveau des sites.

Les habitants doivent dorénavant retirer les boîtes directement dans les officines. (Les gardiens ne sont plus habilités à remettre des boîtes).

Les boîtes pleines continuent à être apportées en déchetteries qui sont restées « Point de collecte ».

A ce jour, uniquement 3 pharmacies peuvent délivrer des boîtes aux normes DASTRI :

La pharmacie Du lion à Forbach,

La pharmacie Les Chênes à Hombourg-Haut,

La pharmacie du Warndt – Rue de la Gare – à Creutzwald,

D'autres pharmacies pourront délivrer ces boîtes ultérieurement ; le temps de la mise en place du système sur le territoire, devant être effectif au 01 janvier 2014. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Et pour l'avenir ?

Dans le but de réduire au maximum les déchets de la benne tout-venant, il est en cours de négociation, l'installation d'une nouvelle filière « REP Meubles ».

Cette filière prend en charge les meubles en bois, en plastiques et métalliques mais également les matelas et les « rembourrés » (canapés, fauteuils)...

C'est l'éco-organisme «Eco-mobilier » qui est chargé de cette mise en place qui permettra, en plus de réduire le tonnage de déchets apportés en enfouissement, de bénéficier d'un soutien financier reversé à chaque déchèterie participante.

A suivre ...

Pour infos

Le règlement intérieur des déchetteries intercommunautaires est disponible à l'accueil de chaque mairie du territoire de la CCPN.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre Mme CIESLIK Peggy, responsable déchetteries au 03.87.29.32.90.

HORAIRES D'OUVERTURES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNAUTAIRES

Usagers : Du lundi au Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Artisans, entreprises, commerçants :

Les lundis, mercredis et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00 contre paiement.

Les collectivités :

Uniquement du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les gens du voyage de l'aire d'accueil de Saint-Avoid :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 contre paiement

Etat-Civil 2013



Jules Szablewski le 6 mai
Clément Ballèvre le 26 juillet
Amélie Deniau le 13 septembre
Noah Brill le 20 septembre
Syhame Ben Aazi-Silva le 29 novembre
Léalynn Schuler le 8 décembre
Elena Mangiacotti le 10 décembre



Eva Gonzales Manrique et Julien Beltran le 6 juin
Céline Muller et Emmanuel Pereira le 15 juin
Christelle Fischer et Dominique Clamme le 29 juin
Ina Tusch et Firmin Broquard le 26 octobre



Hortense Jung Vve Lerch le 27 décembre 2012 (89 ans)

Ursula Gabriel Vve Altmeyer le 7 juillet 2013 (72 ans)

Germaine Muller Vve Karp le 20 juillet 2013 (85 ans)

Les maisons fleuries

Le 24 octobre, en mairie d'Altville, le Conseil Municipal a honoré les gagnants du concours des maisons fleuries.

Les lauréats se sont vus remettre un bon d'achat valable à l'ESAT « Le Village », un arrangement floral et un diplôme. Au mois de juillet, le jury, composé de deux conseillères municipales de Valmont, de deux représentantes de la commune et de notre photographe, ont sillonné le village. Les notes ont été attribuées sur les mêmes critères que les années antérieures : la quantité, la variété, la qualité des fleurs, le coup de cœur, le respect de la biodiversité, de l'environnement.

Toutes nos félicitations aux trente et un lauréats.



Je fleuris
la Moselle

Dans le cadre du concours "Je fleuris la Moselle", la commune a reçu un prix d'encouragement pour le fleurissement du village et la maison de Béatrice et Jean-Luc Henrion a été distinguée dans la catégorie "Habitations avec espace vert".



Fin des travaux en mars 2014

La CCPN - Communauté de Communes du Pays Naborien - en collaboration avec l'opérateur Orange réalise la mise en place d'une liaison par fibre optique couvrant les dix communes. Elle autorisera un débit numérique de 8 Mo minimum chez le particulier et permettra aux foyers d'avoir la triple-play (télévision, téléphone et internet).

Les travaux de construction du réseau ont démarré au mois d'avril. On peut constater l'avancement par la mise en place d'une plate-forme à l'entrée du village et de l'armoire de télécommunications qui abritera le nouvel équipement haut débit.

La fin des travaux est programmée pour le premier trimestre 2014.

Les propositions commerciales et l'accès aux abonnés auront lieu au deuxième trimestre suivant un délai imposé par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) afin de respecter la concurrence entre opérateurs.

Une réunion publique d'information aura lieu avant le basculement entre les opérateurs et les abonnés.





En forêt

Une sortie pédagogique a été initié par M. Schueller, agent patrimonial de l'ONF. Ses explications ont été fort appréciées par les membres de la municipalité qui l'ont accompagné.



Exercice à l'école

Le Centre d'Incendie et de Secours de St-Avold a envoyé un camion-nacelle (BEA, Bras Elévateur Automatique) sur place. Les enfants ont été impressionnés lors du déploiement de l'immense bras qui peut culminer à 32 m. Une fois la manœuvre terminée, les enfants ont posé devant le camion et ont pu regagner leurs classes pour poursuivre la journée.

Une manœuvre du Centre d'Intervention d'Altviller et du Centre d'Incendie et de Secours de St-Avold a permis aux pompiers volontaires de manipuler les outils de désincarcération. C'est toujours impressionnant de voir avec quelle facilité les montants d'un véhicule sont sectionnés et le pare-brise découpé avec une lame de scie. L'exercice a été rendu plus réaliste avec la mise en situation d'un blessé dans la voiture.



C'est notre agent technique, William, qui s'est prêté à la simulation.

Toute la chronologie d'un accident grave a été respectée. Les spectateurs ont pu constater l'efficacité des pompiers volontaires dirigés par Olivier Bour.



Pompiers volontaires

Avec un effectif actuel de 11 membres, le corps cherche à recruter, d'autant plus qu'en fin d'année 2 personnes quitteront le centre après de nombreuses années de présence.

Les jeunes gens domiciliés à Altviller, intéressés par la vocation de pompier volontaire dans la commune, peuvent s'adresser à Olivier Bour qui leur donnera toutes les informations nécessaires.

Tél : 06 82 68 19 73

Le tri multiflux est en place

Depuis le vendredi 8 novembre le ramassage des déchets ménagers se fait en utilisant les sacs de couleurs.



Un public représentant 160 familles s'est retrouvé au foyer pour assister à l'une des deux réunions d'information sur le tri multiflux des déchets ménagers organisées par le Sydeme.

Les habitants ont pu récupérer la poubelle bi-sacs, leur dotation en sacs de couleurs ainsi qu'un guide du tri et le Sydem'pass.

Un point important est le changement du jour de ramassage. En effet, il n'y a plus qu'un seul ramassage par semaine, le vendredi.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Sydeme au

N° vert : 0 800 600 057

ou sur le site internet : www.sydeme.fr

Rentrée scolaire

Avec 72 élèves, l'effectif est stable.

En maternelle Mme Schneider et Mme Laroche s'occupent de 18 petits et 8 moyens.

La directrice, Mme Metz, se charge de 9 moyens et 17 grands et elle est assistée de Mme Becker.

Mme Normandin a accueilli 18 élèves au CP et 2 élèves au CE1.

Sous un beau soleil et une température estivale, les enfants étaient ravis de poser pour la photo de groupe.



Une nouveauté pour les parents qui peuvent profiter d'un parking de 19 places, réalisé à proximité de l'école, ainsi que 2 places pour les personnes à mobilité réduite, près du foyer.

Commémoration du 11 novembre

Autorités civiles et militaires, Société des Ouvriers et Mineurs, porte-drapeaux et sapeurs-pompiers, avec à leur tête le nouveau chef de corps Olivier Bour, se sont retrouvés devant le monument aux morts pour un hommage aux disparus de la commune.

M. Claude Déru, Premier Adjoint, fit lecture des noms des victimes des conflits.

Des plaques commémoratives seront prochainement mises en place aux abords du monument aux morts.



Comment ça fonctionne ?

Créabus, le service de Transport **A la Demande** (TAD) pour l'ensemble des habitants du Pays Naborien en complément des lignes urbaines et des lignes TIM.

Desserte d'arrêt à arrêt :

- sur l'ensemble des lignes bus du territoire naborien
- ou aux arrêts Créabus indiqués sur les plans du réseau

Du lundi au samedi, toute l'année :

De 6h à 20h sur l'ensemble du réseau Transavold, et jusqu'à 21h au départ ou à destination de la gare SNCF Saint-Avold / Valmont (le dimanche compris).



Comment réserver ?

1. Vous nous appelez



Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 18h.

Au minimum 2h avant l'horaire de départ souhaitée et jusqu'à 2 semaines avant.

2. Vous réservez

Le(s) jour(s) de déplacement, votre arrêt de montée, l'heure souhaitée et votre destination ; L'hôtesse vous confirme l'horaire ; vous pouvez réserver votre retour.

3. Un véhicule vient vous chercher

Vous vous rendez à l'arrêt convenu, quelques minutes avant l'heure réservée.

Tarif de la course	Titre unitaire	Carnet 10 titres
1 personne	2 €	1,60 €
2 personnes et +	1 €	0,80 €

Les tickets sont vendus exclusivement par les conducteurs du service Créabus.

Les abonnements Pass Transavold sont valables sur les services Créabus.

Jobs d'été

Morgane Poirier, Noémie Heymes et Aurore Stosse ont donné un coup de main à l'école, et participé à des travaux extérieurs, pendant 2 semaines au mois de juillet.



Philippe Mathieu a fait de l'entretien au mois d'août. Cette année, c'est William notre agent technique qui a encadré les jobs d'été.

Visite de la DeutschMobil à l'école

Hanna Bareiss, lectrice DeutschMobil en Lorraine, a passé l'après-midi du 10 octobre en compagnie des élèves des classes du cours élémentaire 2 et des cours moyens.

Elle les a sensibilisés à la langue et à la culture allemandes à travers différents jeux et autres activités ludiques.

Les élèves ont activement participé, profitant de cette occasion pour réinvestir le vocabulaire déjà connu et en apprendre davantage sur la langue du voisin.



Rencontre cross

La rencontre cross du secteur rural sud s'est déroulée dans le cadre de l'USEP à Biding, le 17 octobre. Chaque participant a fait de son mieux afin que sa classe figure en bonne position au classement.

A noter, qu'au niveau des résultats individuels, Pauline Senser s'est classée 1^{ère} chez les filles du CE1 et Mathis De Gobbi 1^{er} chez les garçons du CE1.

Un grand bravo à tous les sportifs en herbe !

Spectacle "Anga fils du feu"

Présenté à la maternelle par la troupe "les 3 Chardons" le 3 octobre.

Les enfants ont été enthousiasmés par ce spectacle qui les a plongés dans l'époque de la préhistoire.

Anga, un petit garçon a bravé des monstres, les brachibrouks, pour sauver les filles du feu et obtenir du maître du volcan quelques braises pour les réchauffer et éclairer les siens.



Au cours de ce premier trimestre, plusieurs animations ont eu lieu :

- Le 18 octobre, la journée du goût pour la maternelle et le CP présentée par l'Atelier des Saveurs de Cédric Thil. Adeline a fait goûter, au grand plaisir des enfants, des saveurs très différentes et parfois surprenantes.
- Le 10 novembre, pour la fête de la St Martin, les enfants de la maternelle ont comme les années précédentes confectionné des lanternes pour le défilé qui a eu lieu à Lachambre.
- Le 21 novembre une rencontre USEP au foyer d'Altviller, avec les enfants de Lixing, pour des jeux et des danses.
- Le 5 décembre : vidéo projection de Marc Binard pour le CP au foyer de Lachambre.

Et pour 2014, quelques projets :

- Mardi gras sera fêté par l'école maternelle au foyer d'Altviller.
- Le 22 février : "Anga fils du feu", retravaillé pour un spectacle, sera présenté par les enfants de la maternelle au foyer d'Altviller.
- En mai : sortie à Ste Croix pour le CP et sortie à Belle Forêt pour la maternelle.
- En juin : sortie à la ferme de Denting pour le CP.
- Le 24 juin : le regroupement de Lachambre-Altviller vous invite à leur fête de la musique (animation, danses et expo artistique) à Lachambre.

La vie associative

5^e édition de la Marche Gourmande

Malgré un temps maussade au petit matin, ce sont 500 marcheuses et marcheurs qui ont sillonné le circuit concocté par les organisateurs.

Les arrêts dégustations ont ravi le palais des amateurs.

Même la pluie a laissé place à quelques rayons de soleil dans la journée.



Il faut mettre à l'honneur les 60 bénévoles qui mettent tout en œuvre pour que cette journée soit une réussite. Ils font partie des 3 associations qui se sont rassemblées pour cette manifestation : l'Association des Parents d'Elèves Altviller-Lachambre, l'Amicale des Pompiers d'Altviller et l'Association Socio-Culturelle d'Altviller.

Bravo à toutes et tous : organisateurs, marcheurs, sponsors et traiteur et bien sûr à l'année prochaine !

Notre Dame du Rosaire

Le soleil était au rendez-vous durant tout le séjour du 6 au 12 septembre 2013 organisé en Italie. Ce fut, pour tous, un bien beau voyage riche en visites de hauts lieux de pèlerinages : San Giovanni Rotondo (sur les pas de Padre Pio), Notre Dame de Loretto, Lanciano, etc...



De nombreuses personnes ont répondu présentes au repas de charité organisé par l'association «Notre Dame du Rosaire» au profit des enfants démunis d'Antsirabe (Madagascar) le dimanche 3 novembre 2013 au foyer d'Altviller.

Parmi l'assistance on compte l'Abbé Piot, curé modérateur de la communauté de paroisses « Notre Dame du Vahl » et le Père Jeannot, originaire de Madagascar et fondateur de la mission.



C'est avec beaucoup d'émotion que le Père Jeannot adressa ses remerciements les plus chaleureux à tous pour ce geste de solidarité. Le repas, entrecoupé par le tirage d'une tombola et de plusieurs diaporamas, fut apprécié de tous. Un grand merci à tous les donateurs.



St-Nicolas

L'Association des Parents d'élèves a invité St-Nicolas à venir récompenser les enfants de l'école où il a été accueilli par des chants. Enchanté par la prestation, il a distribué des friandises aux écoliers, et également aux enseignantes. Sa journée est encore longue et il a dû reprendre la route.

A Lachambre, les enfants lui ont présenté des chants en français et en allemand et une saynète. Les élèves lui ayant promis de rester sages, Saint Nicolas leur a offert un sachet de friandises.



Récré' à sons

Opération brioches de l'amitié

Ils étaient 18 membres de la chorale Récré'à Sons à sillonner les villages d'Altwiller et de Lachambre pour vendre les brioches de l'amitié au profit de l'AFAEI (Association Familiale d'Aide à l'Enfance Inadaptée). La générosité de la population a permis de récolter la somme de 1573,75 € pour 300 brioches. Merci aux habitants pour leur accueil.

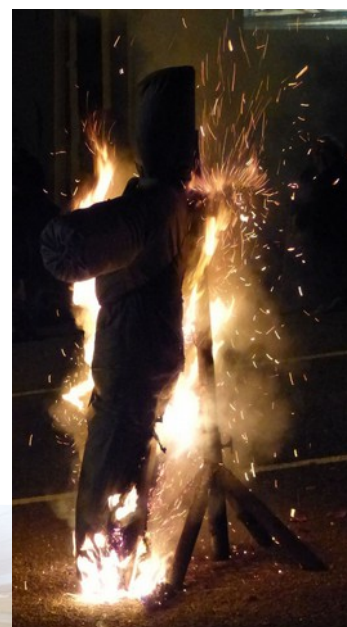
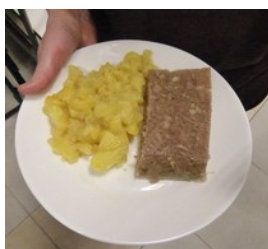


Association socio-Culturelle

Une nouvelle fois, les méfaits du "Kirve Rémi" ont été mis sur la place publique, rue du Coin.



Après l'audition de témoins assez particuliers, le jugement a été rendu et la sentence exécutée. Les spectateurs se sont rendus au foyer pour déguster le fameux "Schwinn's Käss" préparé par Simone, Paul, Lili et leur équipe. Une soirée à succès depuis bien longtemps !



62 personnes se sont retrouvées pour déguster avec modération le "Beaujolais Nouveau 2013". Un buffet bien garni et une bonne ambiance ont contribué à la réussite de cette soirée traditionnelle.



Toutes les informations sur le site : <http://asca.altwiller.free.fr>

Chorale inter-paroissiale

Dimanche 24 novembre, la chorale inter-paroissiale a fêté sa patronne Cécile. Après la messe polyphonique célébrée en l'église de Lachambre, les choristes ont été invités par le conseil de fabrique de Lachambre à prendre l'apéritif, puis tous se sont retrouvés dans un restaurant où un repas dansant les attendait. Des chants « rappelant la jeunesse de certains » entrecoupèrent ce repas.



Une journée bien remplie, fort agréable aux dires de tous. L'Abbé Piotr ne manqua pas de remercier chaleureusement l'ensemble des choristes pour leur disponibilité tout au long de l'année.

Les choristes de la communauté de paroisses vous présentent leurs vœux les plus chaleureux d'une excellente année 2014.

Association des Parents d'élèves

La montagne des singes

L'association a organisé sa sortie annuelle à la montagne des singes et volerie des aigles le samedi 1^{er} juin 2013.

Deux bus ont été nécessaires pour acheminer toutes les personnes participantes à la sortie.



Fête de la Saint-Martin

Afin de fêter le Saint-Patron de Lachambre le 10 novembre 2013 a eu lieu dans la cour de l'école « l'évolution », puis un défilé aux lampions avec les enfants et les parents. Au foyer de Lachambre nous attendaient un bon vin chaud préparé par l'une de nos bénévoles, ainsi que des beignets et des bretzels. Les enfants ont apprécié le chocolat chaud servi après le défilé.

Domaine de Romazières

Concours Hippique à Altviller et portes ouvertes

Les samedi 6 et dimanche 7 juillet, le Domaine de Romazières a organisé un concours hippique et a ouvert les portes du poney-club.

A partir du 8 juillet le poney-club accueille des cavaliers de tous âges et de tous niveaux. En effet les enfants peuvent débiter l'équitation à partir de 3 ans en cours dit "baby-poney".

14 poneys et 2 chevaux (de tailles variées, de 1 mètre à 1mètre 48 de haut), adaptés au niveau des cavaliers, leur permettront d'évoluer dans les meilleures conditions de sécurité et de se présenter aux examens fédéraux .



Photo Franck Wisson



Bertille Guerber nous présente cette journée comme " une bonne occasion de découvrir les activités que nous proposons pendant les vacances d'été, à savoir : stage découverte du poney, promenade, randonnée, attelage, obstacle, dressage, jeux, chasse au trésor, T.R.E.C, baby-poney, accueil périscolaire..."



Concours à Freyming-Merlebach

Marie Burgholzer remporte 2 épreuves avec son très bon Mignon d'Argonne : elle remporte d'abord l'épreuve poney 4, puis s'impose dans la poney 3.

Sa coéquipière Camille Wisson se classe 2^{ème} l'épreuve poney 3 avec Karamele de Bonjac, puis 5^{ème} dans la poney 4 avec Japie de Bonjac.



Photo Franck Wisson

Halloween au Poney-Club

Les sorcières, fées et petits diables ont fait une sortie remarquée dans les rues du village. Ils se sont arrêtés aux maisons pour recevoir des friandises. Une pause a été faite devant la mairie pour récolter des bonbons et pour la photo souvenir en compagnie du maire, Jean-Jacques Ballèvre. Bertille Guerber, enseignante et gérante du Poney-Club de Romazières, était accompagnée de plusieurs parents pour cette balade "monstrueuse". Les enfants étaient ravis de cette sortie aux airs de citrouilles.



C'est Noël

A la découverte des crèches . . .

Quinze jours avant le premier dimanche de l'Avent, Viviane Heymes commence à monter sa crèche Elle installe les guirlandes électriques, avec 400 ampoules, fixées chacune avec une épingle et ensuite les figurines.

Depuis 1997 la crèche a grandi, les premières décorations ont été achetées au marché de Noël à Altviller et ce sont maintenant environ 60 personnages et animaux qu'il faut installer.

Il en manque un bien sûr, le **Petit Jésus** dans sa crèche, mais il ne sera déposé que le 24 décembre comme le veut la tradition.

Petits, ses enfants étaient émerveillés devant ces lumières scintillantes. La crèche reste en place jusque mi-janvier.



Autrefois



Année scolaire 1946/1947

de gauche à droite.

- 1^{er} rang : Bour Roger - Haman Jean-Claude - Clamme Paul - Fenninger Pierre - Bischoff Jean-Marie - Bour Marcel - Louis Godefroy - Kritter Lucien.
- 2^e rang : Matz Marguerite - Rouget Denise - Bour Odile - Hauser Odile - Schmitt Germaine - Spaeter Irène - Junier Solange.
- 3^e rang : Louis Roland - Matz Gaston - Bischoff Antoine - Fenninger Roger.
- 4^e rang : Haman Paulette - Rouget Hélène - Hauser Lucette - Thirion Odette - Spaeter Martin - Deru Paul.

Instituteur : Monsieur Vilbois.

Les informations utiles

Agenda 2014

La commune

Vœux au Maire

Dimanche 19 janvier

Repas des Anciens à Lachambre

Dimanche 16 février

Elections Municipales

1^{er} tour : 23 mars

2^e tour : 30 mars

Elections Européennes

25 mai

Marche Inter-communale

Dimanche 22 juin

Les associations

Théâtre "Schwätze Blott"

Vendredi 24 janvier à Folschviller

Dimanche 26 janvier à Pontpierre

5-6 avril à Altviller

Chasse aux œufs

Avril

Marche du Muguet

1^{er} mai

Vide-grenier

Juin

Fête de la musique à Lachambre

Mardi 24 juin

Fermeture des déchetteries pour les fêtes de fin d'année

A l'occasion de fêtes de Noël

Du mardi 24 décembre au jeudi 26 décembre inclus

A l'occasion du nouvel an

Du mardi 31 décembre au mercredi 1^{er} janvier inclus

Ramassage Multiflux

Collecte du **27 décembre**
reportée au samedi **28 décembre**

Collecte du **3 janvier**
reportée au samedi **4 janvier**

Fermeture de la mairie du 23 décembre au 1^{er} janvier

Permanence pour les inscriptions sur les listes électorales le mardi 31 décembre de 9h à 11h

Les permanences en Mairie

Lundi de 17 h à 19 h

Mardi de 11 h à 12 h

Mercredi de 16 h à 17 h

Vendredi de 10 h à 12 h

Téléphone : 03 87 92 06 54

Fax : 03 87 92 55 84

Courriel : mairie.altviller@wanadoo.fr Site Internet : <http://www.mairie-altviller.fr>

Ordures ménagères

- Multiflux : le vendredi (sacs plastiques verts, oranges, bleus) reporté si férié.
 - ramassage objets encombrants : le deuxième mercredi du mois reporté si férié.
 - déchetterie intercommunale de Valmont : (demander le badge en mairie)
- Heures d'ouverture : lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Conciliateur de justice

Le conciliateur est une personne bénévole, nommée par le Premier Président de la Cour d'Appel, qui présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Il a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.

Il peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflits entre propriétaire et locataire, problèmes de copropriété, querelles de voisinage ou de famille, litiges entre fournisseur et client ...

M. Henry Bodo, conciliateur de justice, tient une permanence sur rendez-vous :

Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 9h à 12h à la mairie de St-Avold.

"Nouvelles d'Altville" est un bulletin municipal gratuit, édité par la mairie à 250 exemplaires

Rédaction : Jean-Jacques Ballèvre

Mise en page : Fernand Biegel, Claude Déru, Jean-Pierre Montalbano, Pascal Pennerad, Joëlle Talaga, Angèle Weinacker.

Les articles déposés par les associations n'engagent qu'elles (y compris les droits photographiques).

Mercredi 11 décembre 2013

Journée d'inaugurations

La zone humide

2008 : Lancement du projet

2011 : Classement en Espace Naturel Sensible

2013 : Plan d'aménagement (panneaux, bancs..)

Un site de 15,08 ha avec 10 ha de prairies et 5 ha de roselière et haies.

Financement :

Conseil Général 20 % : 8 159 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse 60 % : 24 477 €

Commune : 8 159 €

Coût de l'opération : 40 795 €



La salle d'éveil de l'école

Financement :

Conseil Général pacte57 : 132 703 €

Etat par la DETR : 65 701 €

Fonds de concours de la CCPN : 30 000 €

Feder : 26 151 €

André Wojciechowski (député 2012) : 10 000 €

Conseil régional : 9 000 €

Emprunt : 150 000 €

Autofinancement : 41 720 €

Parking Ecole-Foyer

19 places disponibles

Une sécurité pour la sortie de l'école, rue du Coin.

Coût de l'opération : 81 057 € HT

Une demande de subvention au titre des amendes de police a été demandée.

La salle d'éveil

Réalisée en juillet-août 2011

Conçue en ossature bois massif et portiques lamellés collés, isolation par insufflation de fibres de bois.

Une surface totale de 200 m²

Avec une salle d'éveil de 100 m², un local de rangement, un bureau de direction, un hall d'accueil et un préau. A l'extérieur, un espace permet aux parents d'attendre les enfants à l'abri des intempéries.

Coût total comprenant les travaux d'économie d'énergie sur les anciens bâtiments et du logement communal : **465 275 € TTC**





Eclairage public

Installation de 36 luminaires à LED dans le lotissement communal, impasse de Chambrey et impasse des primevères.

- Réduction prévisionnelle de 71 % sur la consommation d'énergie.
- confort visuel
- temps d'éclairage ajusté par la mise en place d'horloges astronomiques

Une économie de plus de 14 400 kWh soit plus de 1 714 kg d'émission de CO² en moins.

Financement à hauteur de 70 %

L'ADEME :	9 000 €
Etat – DETR :	13 564 €
Conseil Général :	13 608 €
Commune :	25 285 €
Coût total :	61 457 € TTC



Rénovation du foyer

Financement

Conseil Général Pacte 2 :	101 392 €
Députée Paola Zanetti :	5 000 €
Commune :	100 444 €
Coût total du projet :	206 836 € TTC



Le traditionnel ruban a été coupé par M. Jean-Jacques Ballèvre, Maire, entouré de son équipe municipale. Etaient présents : M. Michel Heuzé, Sous-Préfet de Forbach, MM. Jean Schuler et Fabrice Boucher Conseillers Généraux, les maires de la CCPN, les président(e)s des

associations locales, le maire et l'adjoint honoraires, le Chef de corps, le Capitaine honoraire, le cabinet d'architecture Eiselé, les enseignantes, les autorités militaires, ainsi que les différents intervenants techniques et financiers.